

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal
N°32
Juillet 2011

LE MOT DU MAIRE ...

Un nouveau monument s'inscrit désormais dans le paysage de Sigoyer. Il rappellera aux générations futures et aux passants une page d'Histoire qui fait honneur à notre collectivité.

Le contenu de cette page a été présenté dans le cadre de l'émouvante cérémonie du 8 mai. Vous en trouverez quelques extraits dans ce bulletin et dans les documents publiés par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer. L'ASPS a réalisé, à cette occasion, un très important travail de recherche et de préparation. Ses animateurs, ceux de l'Association des Anciens Combattants, la chorale des "manque par d'air" et bien d'autres ont permis que cette journée soit très largement partagée et appréciée.

Quelques semaines plus tard d'autres bénévoles se sont mobilisés :
d'abord autour des '4 sans cou' pour organiser la quatrième édition du festival du Printemps en Cultures avec, comme toujours, un choix de spectacles très éclectiques et d'une grande qualité,
puis autour du foyer d'animation pour la traditionnelle fête de la Saint-Jean et ses musiciens, des sigoyards pour la plupart d'entre eux.

Le lien entre toutes ces manifestations, ô combien différentes, a été fait par les enfants de l'école : ils ont conclu la cérémonie du 8 mai en interprétant l'hymne européen, inauguré le Printemps en Cultures par un éblouissant spectacle de cirque et animé l'après-midi de la Saint-Jean dans le cadre de la kermesse de l'école.

Merci à eux, à leurs parents, et aux enseignantes qui les ont préparés et accompagnés.

Et merci à tous ceux qui , par leur implication désintéressée, ont fait ce riche printemps et contribuent à l'image positive de notre commune.

Maurice Ricard

Un autre lien avait, peut-être :
« Les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent haut ».

AU FIL DES REUNIONS ...

Réunion du 7 avril 2011

Décisions prises :

⇒ Montant des subventions

aux associations :

Le conseil municipal *décide d'al-*
louer les sommes suivantes aux
associations :

Associations	Subventions allouées pour 2011
Anciens Combattants	400 €
Foyer d'animation	1 000 €
Club du 3ème âge	650
Planète Mômes	550 €
Sauvegarde du patrimoine	400 €
Les 4 sans cou	1 000 €
SPA	500 €
Cou double	500 €
Les « <i>Manque pas d'air</i> »	500 €
Subv. except. (flamme St Jean)	100 €

⇒ Vote des tarifi-
cations eau et
assainissement :

Tarif eau potable	Tarifs 2011
Partie fixe	
⇒ Abonnement type 1	40,00
⇒ Abonnement type 2	75,00 €
⇒ Abonnement type 3	105,00
En fonction des caractéristiques du réseau	
Partie variable	
Pour un M ³ d'eau	0,74 €
Dont :	
⇒ Service de l'eau (part commune)	0,51
Redevance Pollution	0,21 €
⇒ Redevance source ONF	0,02 €
Tarif assainissement*	Tarifs 2011
Partie fixe	
⇒ Abonnement	40,00
Partie variable	
Pour un M ³ d'eau	0,68 €
Dont :	
⇒ Service assainissement	0,53
⇒ Redevance modernisation des réseaux	0,15 €

AU FIL DES REUNIONS ...

***dont surtaxe d'assainissement communautaire reversée à la CCTB** sur

- partie fixe annuelle (23.06 €/abonné)
- partie variable : 0.2883/m3 d'eau consommée

Conformément à l'article R 2333-122 du CGCT « les abonnés aux réseaux d'eau raccor-

d'assainissement communautaire qui sont à l'origine du budget assainissement de la
Communauté de communes Tallard Barillonnette en finançant les dépenses liées à
l'investissement et à l'exploitation des stations d'épuration. »

Les interventions de l'employé communal sur le réseau d'eau, à la demande de particuliers,
feront l'objet d'une tarification suivant bordereau de prix ci-après :

intervention de l'employé communal		
➤ Pendant son service	Taux horaire indivisible	20 euros
➤ En dehors du service	Taux horaire indivisible	35 euros
Manœuvre des vannes	Forfait	35 euros

Ces tarifs seront applicables au prochain rôle.

Adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

⇒ **Renforcement du réseau et enfouissement des lignes de Surveillance :**

Projet présenté par Stéphane Raizin et Vincent Fernandez, la FDE demande qu'une convention soit signée avec la commune .

Le maire expose aux membres du conseil municipal que la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes doit réaliser en tant que maître d'ouvrage et à la demande de la commune, une opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur la commune de Sigoyer. Cette opération doit être réalisée conjointement avec le renforcement du réseau EDF et l'enfouissement des lignes électriques.

Le montant estimatif des prestations à la charge de la commune de Sigoyer est de **61 803 € TTC comprenant les travaux de VRD, l'indemnité de maîtrise d'ouvrage (5 % du montant total des travaux)** et la participation aux frais de câblage réalisés par France Télécom,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier la maîtrise d'ouvrage du programme d'enfouissement sur la commune de Sigoyer, à la FDE 05.

Questions diverses :

⇒ **Limitation de la vitesse sur la RD19 quartier du Villard :**

Les services du Conseil Général doivent mener une étude sur l'opportunité de limiter la
vitesse sur cette portion de route (col du Villard—Pont Martin).

AU FIL DES REUNIONS ...

Organisation de la cérémonie du 08 mai :

Le maire fait part du programme élaboré en partenariat avec les deux associations impliquées, "l'association de sauvegarde du patrimoine et l'association des anciens combattants".

Samedi 7 mai : rassemblement des acteurs du parachutage (dont 7 anglais accueillis à l'hôtel Muret), visite du site de la crête de Céüzette et identification du lieu de largage par fumée)

Dimanche 8 mai : cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbes, inauguration du mémorial érigé sortie Ouest du village avec dévoilement de la plaque, discours et remise du cadeau souvenir.

Apéritif place du village et repas offerts par la commune, à l'hôtel Muret (90 invités dont on attend la réponse).

L'association du patrimoine réalisera un DVD, souvenir de la journée et exposera, salle des deux Céüze, une rétrospective de la résistance dans les Hautes-Alpes.

L'organisation technique et protocolaire revient à la commune. Bien entendu, tous les habitants de Sigoyer seront conviés à participer à cette manifestation.

⇒ Elagage des arbres du village :

L'entreprise Pellegrin a été retenue pour un élagage d'entretien (1900 €TTC), Compte tenu de l'avancement de la végétation, seuls les platanes seront élagués ce printemps, les autres végétaux le seront à l'automne. Cette entreprise travaille en partenariat avec *"la Chrysalide" de Tallard, ESAT (établissement et service d'aide par le travail)*, qui sera chargé de l'enlèvement des petites branches.

Réunion du 13 avril 2011

Décisions prises :

Vote des budgets 2011 et approbation des comptes administratifs 2010 : voir la rubrique « Parlons finances »

Réunion du 9 juin 2011

Décisions prises :

⇒ Cession d'une partie du chemin rural vert N°10 (chemin d'Ocurse aux Guérins) après enquête publique :

AU FIL DES REUNIONS ...

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la décision du conseil municipal du 25 novembre 2010, il a, par arrêté en date du 21 mars 2011, soumis à enquête publique le projet de déclassement du chemin rural vert N°10, dit chemin d'Ocurse, quartier des Guérins, tel que prévu par les articles L 161-10 du Code rural et R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière.

Les trois propriétaires et un locataire riverains ont reçu notification du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur a remis un rapport d'enquête publique et ses observations. Il conclut à la régularité de l'enquête publique et se prononce favorablement sur le projet de déclassement pour cession, aucune remarque des administrés et des riverains n'ayant été formulée sur ce projet. Les différentes pièces de cette procédure sont annexées au rapport.

Par conséquent, le conseil municipal peut se prononcer sur le principe de la vente d'une portion de cet ancien chemin rural. L'article L 161-10 du Code rural prévoit que l'ensemble des riverains doit ensuite être mis en demeure d'acquérir l'ancien chemin.

Le maire demande aux membres du conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la portion du chemin rural vert au droit des parcelles cadastrées A 142, 527, 568, 627, et F 26, 27, 29,
- *de décider d'aliéner cette partie de chemin rural vert*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en demeure les riverains d'acquérir cette portion déclassée, d'autoriser le Maire à poursuivre la procédure d'aliénation et de signer tous les documents relatifs à la cession au profit des riverains intéressés.*

Adopté à l'unanimité

⇒ **Acquisition de parcelles pour la protection des périmètres de captages :**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que l'arrêté préfectoral 2008-280-4 mentionne que les terrains du périmètre de protection immédiat doivent être propriété de la commune.

Pour le captage de Prablandier, ce périmètre inclut une partie des parcelles F51 et F52 actuellement propriété de Madame Monique Bourricard pour des surfaces respectives de 1690 et 735 m².

Le reste de ces parcelles est totalement inclus dans le périmètre de protection rapproché du captage.

Sollicitée, la propriétaire est disposée à céder à la commune la totalité de ces deux *parcelles d'une surface de 5264 + 2617 = 7881 m².*

En accord avec Madame Bourricard la cession aura lieu au prix de 1,00 euro/m².

En cas de cession de l'intégralité d'une parcelle l'intervention d'un géomètre n'est pas nécessaire.

Adopté à l'unanimité

AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ Clôture du budget annexe de la ferme communale :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a cédé, dans le cadre de la fin anticipée du crédit bail, la ferme communale à M.Mme Busin Pierre, par acte notarié en date du 1^{er} février 2011 (bâtiments et parcelle de 3476 m²) au prix de 75 630 euros.

Par conséquent, le budget annexe relatif au fonctionnement de cette ferme peut être clôturé et le solde des comptes y afférents, reversé au budget principal.

Il demande aux membres du conseil municipal :

- de constater cette vente
- de l'autoriser à clôturer le budget annexe "ferme communale" et à reverser le solde des comptes au budget principal.

Adopté à l'unanimité

⇒ Alpage de Céüzette :

Le dossier est présenté par Matthieu Allain Launay.

L'exploitation de l'alpage est compliquée par la présence d'une meute de loups qui exerce une prédation sur le troupeau de M. Francis Paul et le périmètre de protection de la source de Prablandier le privera de quelques hectares, enfin M. Paul envisage de modifier son mode d'exploitation (association avec son berger et augmentation du cheptel) ; ces nouveaux paramètres impliquent un aménagement de l'alpage avec éclaircie sur 15 ha pour éviter la fermeture, aménagement de deux points d'eau et acquisition d'un parc de tri pour l'éleveur. Ces travaux pouvant être financés à 75% par des crédits PDRH, Matthieu Allain Launay demande qu'un dossier soit déposé auprès de la DDT agriculture.

M. Paul s'engage à prendre 5% de cet aménagement à sa charge (ce qui correspond environ à l'autofinancement du parc de tri dont il bénéficiera exclusivement).

Le maire rappelle que les travaux d'éclaircissement se feront en concertation avec les services forestiers de la DDT afin d'éviter toute démesure comme par le passé, et que le bois abattu devra être évacué au fur et à mesure.

La délibération présente le plan de financement :

M. Le Maire expose au conseil municipal que l'aménagement de l'alpage de Céüzette est nécessaire pour maintenir l'espace ouvert et faciliter le travail de l'éleveur.

Il présente un devis estimatif d'un **montant HT de 36 546 €** correspondant :

D'une part, à la réalisation d'une éclaircie sur 15 ha, en concertation avec les services techniques forestiers de la DDT 05

D'autre part, à l'acquisition de fournitures d'abreuvement, d'un parc de tri mobile, et à leur mise en place.

Il rappelle que la dépense a été inscrite au budget 2011, mais que la commune ne peut pas prendre en charge la totalité de cet aménagement ; il précise que l'éleveur, M. Francis PAUL, s'engage à prendre en charge 5% des dépenses.

Enfin M. Le maire propose de solliciter l'aide de l'état dans le cadre du programme PDRH (*programme de développement rural hexagonal*) à hauteur de 75 %.

Approuve cette proposition et autorise le M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ Travaux sur le réseau d'eau potable :

Les travaux d'amélioration du réseau d'eau pourraient se faire courant juin (pose de by-pass) la date de fin juin étant un souhait de la commune pour pouvoir détecter les fuites estivales éventuelles mais pas un engagement de l'entreprise Abrachy (attente du planning Abrachy).

Le remplacement de la canalisation alimentant le foyer des Guérins pourrait être réalisé en septembre. L'entreprise ABRACHY, retenue le 29 avril 2011, dans le cadre du marché à bon de commande pour divers travaux d'amélioration de la desserte en eau potable, s'engage à effectuer les travaux pour un montant TTC de **26 705.07 €**.

Le maire propose de retenir l'entreprise Abrachy et demande aux membres du conseil municipal :

- D'accepter cette proposition
- De l'autoriser à signer le devis afin d'engager les travaux au plus vite

Adopté à l'unanimité.

⇒ Voirie :

Le maire présente le programme de travaux retenu en commission voirie pour 2011..

Voirie communale

Voie	Travaux	Cout TTC
VC 19 Sous le cimetière	Bi couche 300 m ²	2 606 €
VC 5 Nonettes	Bi couche 1 100m ²	8 897 €
Place de Picenton	Bi couche 340 m ²	2 776 €
VC14 Forest Lacour	Enrobé 410m ²	7 204 €
VC 8 les Bonnets/ Banarde	Bi couche 450m ²	4 991 €
Accès handicapé école	Bi couche 56m ²	1 172 €
	TOTAL	27 647 €

Travaux subventionnés à environ 50%

Aires de camping cars

Situation	Travaux	Cout TTC
Le village	Grave concassé	5 521 €
Les Guérins + Chemin rural de « cavalier »	Bi couche	28 290 €
	TOTAL	33 811 €

Travaux subventionnés à environ 70%

Jacques MICHALINOFF

Parlons Finances...

Les comptes administratifs 2010 de la Commune

Section fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANTS
Charges à caractère général	89 232,83	Produits de gestion courante	29 043,22
Charges de personnel	121 367,09 €	Impôts et taxes	111 569,00 €
Charges de gestion courante	41 877,71	Dotations	209 298,58
Charges financières	14 491,21 €	Autres produits	60 251,88 €
Charges exceptionnelles	789,00 €	Atténuation de charges	606,26 €
<i>Opérations d'ordre</i>	193 787,00 €	Produits exceptionnels	187 123,14 €
Total des dépenses	461 544,84 €	Total des recettes	597 892,08 €
Excédent de clôture	136 347,24 €		

En 2009, l'excédent de clôture était de 127 771,13 €

Section investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<i>Déficit d'investis. Reporté</i>	50 155,46	Excédent de fonct. Capitalisé	127 771,13
Emprunts	38 399,33 €	TLE	2 288,00 €
Rente viagère	7 059,20 €	FCTVA	79 513,00 €
Dépôts et caution. rendus	597,14 €	Régul rente viagère	7 059,20 €
Véhicule communal	11 051,98 €	Dépôts et caution. Reçus	210,00 €
Matériel et outillage	7 622,00 €	Subventions	28 825,96 €
Matériel informatique	1 231,99	Vente de lots (lotis. Artisan)	186 728,00 €
Programme Ecole numérique	14 121,17 €		
Voirie	24 565,23		
<i>Lotissement d'artisans</i>	26 313,46 €		
Maison de la station	994,75		
Maison des associations	7 577,20 €		
Travaux cimetière	49 409,65 €		
Total des dépenses	239 098,56 €	Total des recettes	432 395,29 €
Excédent de clôture	193 296,73 €		

L'année 2009 s'était clôturée par un déficit de 50 155,46 €

Parlons Finances...

Eau et assainissement

Section exploitation

En 2010, la commune a réalisé 72 220,04 de recettes pour 46 314,20 € *de dépenses*. L'année se clôture sur un **excédent de 25 905,84 €**.

Section d'investissement

16 998,23 € *de dépenses* pour 107 444,46 € de recettes, *l'excédent de clôture s'élève à 90 446,23 €* en investissement.

(Les travaux 2010 correspondent essentiellement à des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable).

Orientations budgétaires 2011

Pression fiscale

Aucune augmentation des taxes pour 2011, les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de référence 2010 donnés par l'administration fiscale.

	Taux votés pour 2011
<i>Taxe d'habitation</i>	12,44
Foncier bâti	12,61
Foncier non bâti	76,04
Contribution foncière des entreprises	16,29

Ce qui va changer en 2011 :

La suppression de la taxe professionnelle a entraîné une redistribution des recettes fiscales *entre les collectivités territoriales*. Pour ce qui est de l'impact sur la commune de Sigoyer, nous ne toucherons plus de taxe professionnelle mais en contrepartie nous récupérerons une partie de la *taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti perçues auparavant par le Département*. Ce qui signifie que sur votre avis d'imposition 2011, votre *taxe d'habitation sera répartie entre la commune et la communauté de communes*, la part revenant au département aura disparu. Avec les nouveaux taux de référence 2010, le montant de la taxe reste inchangé pour le contribuable. Pour 2011, le conseil municipal a voté un maintien de ces taux.

Répartition de la taxe d'habitation entre les collectivités territoriales avant et après réforme :

Collectivités concernées	Département des Hautes Alpes	Commune de Sigoyer	Communauté de communes de Tallard — Barcillonnette
<i>Taux de taxe d'habitation 2010</i>	6,92	6,05	1,67
Nouveau taux de référence 2010	0	12,44	2,70

Parlons Finances...

Principaux investissements budgétés pour 2011

Programmes	Montant TTC	Remarques
Voirie	42 513 €	Réalisé dans le cadre du programme « voirie » de la CCTB.
Travaux enfouissement des réseaux (Surville)	63 000 €	<i>Correspond à l'autofinancement de la commune</i>
Toiture Chapelle St Laurent	21 010 €	Réalisé dans le cadre du programme « petit patrimoine » de la CCTB.
Programme économie d'énergie.	12 000 €	<i>Correspond à l'autofinancement de la commune</i>
Alpage Céüzette (débroussaillage, installation d'abreuvoirs...)	10 000 €	
Acquisitions foncières	250 000 €	
Aménagement aires de camping cars	14 500 €	Réalisé dans le cadre du programme « aires camping cars » de la CCTB.
Aménagement village	25 000 €	Subvention du Conseil Régional 3 300 €
<i>Travaux d'amélioration des réseaux AEP .</i>	95 307 €	Dont participation communale à verser à la CCTB 22 500 € (<i>clôture 2ème tranche de travaux 2010</i>)
Travaux captages (<i>acquisitions foncières, réalisation des périmètres de protection...</i>)	287 000 €	Subventions acquises 193 414 €



Jacques MICHALINOFF

Résultats des élections cantonales de mars 2011

Premier tour (20 mars)

	Sigoyer	Canton
Inscrits	553	4683
Abstentions	219	1104
Votants	334	3279
Blancs/Nuls	6	62
Exprimés	328	3217

Candidats	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
Grimaud Roger	53	16,16	821	25,52
Gay-Para Michel	37	11,28	649	20,17
Tarbouriech Marie	79	24,09	331	10,29
Commier Bernadette	18	5,49	214	6,65
Arnaud Jean-Michel	99	30,18	1015	31,55
Janin Gérard	42	12,80	187	5,81

Deuxième tour (27 mars)

	Sigoyer	Canton
Inscrits	553	4683
Abstentions	222	1247
Votants	331	3436
Blancs/Nuls	28	109
Exprimés	303	3327

Candidats	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
Grimaud Roger	98	32,30	1203	36,16
Gay-Para Michel	82	27,10	793	23,84
Arnaud Jean-Michel	123	40,60	1331	40,01

COMMUNIQUER ...

Vous trouvez régulièrement dans cette rubrique quelques informations ou rappels concernant l'organisation du "bien vivre ensemble".

La gestion des déchets :

Ce point nécessite trop souvent des rappels à l'ordre (voir affiche du 2 mai).

Notez que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous payez avec la taxe foncière ou vos charges locatives est entièrement perçue par la Communauté de Communes qui assure la compétence "déchets".

Le temps que les employés communaux passent à nettoyer les points d'apport et à pallier le manque de civisme de quelques uns est totalement à la charge du budget communal.

La prévention des incendies :

Voir les affiches communiquées par la Préfecture au sujet de la réglementation de l'emploi du feu et le débroussaillage des zones habitées.

Les économies d'eau potable :

Il n'est pas nécessaire d'attendre l'arrêté municipal, qui sera inévitablement pris prochainement, pour respecter quelques mesures simples:

- ne pas remplir les piscines,
 - ne pas laver les voitures à grande eau,
 - ne pas arroser gazons et jardins d'agrément (en particulier avec des dispositifs automatiques très consommateurs),
- et, d'une façon générale, ne pas gaspiller l'eau potable en période estivale.

La circulation :

- Respecter les limitations de vitesse,
- Respecter les sens interdits, en particulier sur la route des Rois (sauf autorisation exceptionnelle, dûment accordée, à condition de prendre toutes les précautions nécessaires),
- Ne pas circuler ou stationner sur la partie sablée de la Place,
- En bref, respecter le code de la route, qui s'applique, **aussi**, à Sigoyer!!!

COMMUNIQUER ...

Qui souhaite vivre au milieu de dépôts d'ordures ?



Photo prise le 2 mai 2011, à Ficenton, maison des cantonniers

Nous avons la chance, à Sigoyer, de vivre dans un environnement naturellement privilégié que nous nous efforçons, en collaboration avec les services de notre communauté de communes, de maintenir propre et accueillant.

Des actes d'incivilité insupportables dégradent notre cadre de vie, particulièrement aux abords des points de collecte des ordures ménagères et des colonnes de tri.

Je rappelle une nouvelle fois que :

- il est interdit de déposer des déchets en dehors des équipements mis à votre disposition,
- seules les ordures ménagères doivent être déposées, dans des sacs fermés, dans les bacs prévus à cet effet,
- les colonnes de tri sont destinées à recevoir : les papiers recyclables, le verre et les petits emballages ménagers,
- le ramassage des déchets encombrants, non transportables dans un véhicule léger, est organisé chaque mois par la déchetterie et qu'il suffit d'en confirmer le besoin au : ☎ 04.92.54.27.29.

Tous les autres déchets, en particulier les cartons, les produits de tonte et les déchets verts **doivent** être transportés par vos soins à la déchetterie de Tallard.

Traditionnellement, à Sigoyer, l'intelligence de chacun et l'autodiscipline suffisent pour maintenir un cadre agréable à vivre.

Si cela ne suffit pas, je serai au regret d'être le premier maire à dresser des procès-verbaux et à percevoir des amendes.

Le Maire, Maurice Ricard

COMMUNIQUER ...

Place à feu à Colombis



PREFECTURE des HAUTES-ALPES



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

Prévention des incendies

Réglementation de l'emploi du feu

Vous pouvez contacter ...

La Préfecture des Hautes-Alpes, Service
Interministériel de Défense et de Protection Civile
Tél. : 04 92 40 48 00

Votre mairie

La Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt, Service Forêt
Tél. : 04 92 51 88 19

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours
Tél. : 18 ou 112

L'Office National des Forêts
Tél. : 04 92 53 87 17

Si vous souhaitez

Brûler des végétaux
Allumer un feu de camp
Tirer un feu d'artifice
Faire un barbecue...

Soyez responsable

Soyez vigilant...

La réglementation est stricte

Faire du feu comporte
des risques !



incendie à Montjay en 2004



Directrice de la publication : M. JOURNET
Rédaction : Service Forêt, DDAF 05
Composition : Service Statistique, DDAF 05
Photos : DDAF 05 et ONF 05
Impression : Imprimerie 05000, 64P
Dépôt légal à parution : T.S.R.N. : 2-11-09177 8



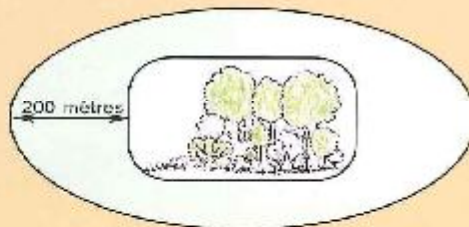
Plaquette financée par l'Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne)
édition décembre 2004

DISPOSITIONS CONCERNANT L'EMPLOI DU FEU

(arrêté préfectoral n° 2004-43-4 du 12 février 2004)

Où ?

Sur l'ensemble des communes du
département des Hautes-Alpes, dans
les zones exposées aux incendies de
forêts c'est-à-dire : bois, landes,
maquis, garrigues et à moins de 200
mètres de ces états de végétation
extrêmement combustibles



Quand ?

Les différentes
périodes

ROUGE
très forts risques

Mise en place par
décision du Préfet
Elle interromp les
autres périodes

ORANGE
forts risques

Du 15 mars
au 15 septembre

VERTE
faibles risques

Du 16 septembre
au 14 mars

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code forestier : article L321-1 et suivants
- Arrêté préfectoral n° 2004-181-S du 9 juin 2004 : règlemente le débroussaillage dans les Hautes-Alpes.
- Arrêté préfectoral n° 2004-43-A du 12 février 2004 : règlemente l'emploi du feu dans les Hautes-Alpes.

Le débroussaillage

"Opération dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal, en procédant à l'élagage et à l'élimination des éléments de coupes"

Où s'applique l'obligation de débroussaillage ?

L'obligation ne s'applique pas à tout le département



Sont concernées les propriétés :

- situées dans les communes (ou parties de communes) à risques élevés
- situées dans les bois, forêts, landes, plantations ou reboisements et dans leurs limites de 200 mètres

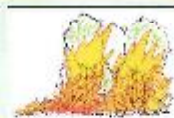
QUELQUES PRECISIONS

- heroussailles : ensemble de végétaux herbacés ou ligneux de moins de 2,5 mètres de hauteur
- arbres : essences feuillues ou résineuses susceptibles de dépasser 6 mètres

Sont exclues les essences agricoles ou d'agréments régulièrement entretenues



terrain non débroussaillé

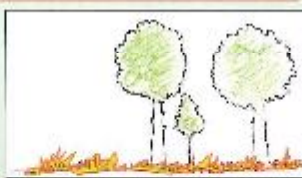


passage du feu

Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres

Objectifs du débroussaillage

Protection de la forêt et des champs
Intervenir en fin de saison



passage du feu sur le terrain débroussaillé

Pour en savoir plus :

Mairie de votre commune
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service Forêt
5, rue des Siles - BP 12 - 05006 GAP cedex
Tél. : 04 92 51 88 88 - Fax : 04 92 51 88 00
Sur Internet : www.débroussaillage.com
Service Départemental d'Incendie et de Secours
Tél. : 04 92 43 10 00
Office National des Forêts
Tél. : 04 92 73 87 17



Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
N° 2004-181-S
Arrêté préfectoral n° 2004-181-S du 9 juin 2004
Réglemente le débroussaillage dans les Hautes-Alpes



Propagée par le site www.débroussaillage.com



PREFECTURE des HAUTES-ALPES



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Prévention des incendies

Le débroussaillage des zones habitées

Une obligation légale
Soyez responsable
Pour votre sécurité



avant débroussaillage



terrain débroussaillé

Pourquoi débroussailler ?

- Débroussailler, c'est réduire l'intensité du feu aux abords de sa construction
- Débroussailler, c'est s'auto protéger et protéger ses proches.
- Débroussailler, c'est sauver sa maison, son jardin, ses biens.
- Débroussailler, c'est protéger le milieu naturel.

Qui débroussaillera et où ?

Cas 1 : Zones urbaines d'un POS/PLU ou lotissements

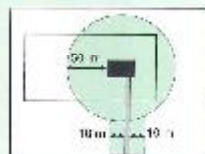
Le propriétaire (ou ses ayants droit) du terrain a la charge du débroussaillage sur la totalité de sa parcelle, quelle que soit celle-ci ou non ...

... plus de 50 m de la construction s'il est en limite d'une zone non urbaine



Cas 2 : Zones naturelles ou communes non dotées de document d'urbanisme

Le propriétaire (ou ses ayants droit) a la charge du débroussaillage sur une profondeur de 50 m et 10 m de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les parcelles voisines



Comment débroussailler ?

Débroussailler, CE N'EST PAS TOUT ENLEVER
mais, c'est respecter les distances de sécurité afin de garantir une discontinuité de la végétation



Conseils : Vous devez éliminer les végétaux coupés, soit par incinération en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu, soit par évacuation dans une déchèterie, soit par broyage.
Un entretien annuel garantit le maintien en conformité de la zone débroussaillée et nécessite un travail moins important que le premier débroussaillage.

POUR REUSSIR VOTRE DEBROUSSAILLEMENT

UN BON DEBROUSSAILLEMENT C'EST ... D.E.B.R.O.U.S.

- Délimiter le périmètre à débroussailler
- Élaguer les branches basses de tous les arbres
- Broyer ou couper et évacuer la végétation et abattre les arbres gênants
- Rechercher quelques arbres et arbustes que vous pourrez laisser sur pied
- Organiser votre chantier afin de pouvoir éliminer toute la végétation coupée
- Utiliser des outils adaptés en fonction de la nature et de la surface à débroussailler
- Songer à entretenir régulièrement la surface débroussaillée

Et si je ne fais rien ?

JE M'EXPOSE A :

- La sanction du feu
- Une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500 €
- Une mise en demeure de débroussailler et une amende de 30 € par m² soumis à l'obligation
- Une indemnisation du préjudice subi par les tiers, s'il est établi qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés de ma construction
- L'application d'office des travaux par la commune ou le Préfet à mes frais

La cérémonie du 8 mai...

Depuis que Michel Robert avait réussi à retrouver la piste des anglais qui ont réalisé le parachutage de Céas en mai 1944 et à comprendre comment des sigoyards ont participé à la récupération de matériel largué, l'idée de réunir les acteurs de cet événement s'était imposée comme une évidence.

La Mairie (élus et employés), l'Amicale des Anciens Combattants et l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer ont donc, de concert, préparé et animé cette exceptionnelle cérémonie du 8 mai.

Chacun y a pris sa part de tâches et de souvenirs et en exprime une partie ci-dessous.

Maurice Ricard

Amicale des Anciens Combattants

La cérémonie de 8 mai 2011 ne pouvait pas ressembler à celle des années précédentes depuis que nous savions que des aviateurs anglais, héros de la deuxième guerre mondiale, y seraient à l'honneur.

Cette journée devait être exceptionnelle, elle l'a été, mais la tradition a aussi été respectée.

Nous avons d'abord participé à la cérémonie de Fouillouse en compagnie de Yves Rambaud, avant de revenir avec nos amis fouillousards, maire en-tête, devant le monument aux morts de Sigoyer où jamais autant de monde ne s'était rassemblé: les sigoyards mais aussi les élus du département, de la circonscription, de la communauté de communes, du canton, des représentants de la Résistance haut-alpine et, bien sûr, nos amis anglais.

De nombreuses gerbes ont été déposées avant l'appel aux morts, fait par deux jeunes sigoyards (Philippe et Valentin), et la lecture des messages de l'UFAC et du ministre des anciens combattants.

Le cortège s'est ensuite rendu devant le mémorial érigé au bas de la route des Guérins d'où l'on peut voir Céuzette et situer le hameau de Céas.

Beaucoup d'émotion dans les discours, les chants, la musique et lorsque les acteurs de l'opération de parachutage se sont levés, l'un après l'autre, à l'appel de leurs noms.

Le pot de l'amitié qui a suivi n'a jamais été aussi bien nommé et apprécié dans cette journée chaleureuse et ensoleillée.



La cérémonie du 8 mai...

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

THANK YOU et GRAND MERCI

Le 8 mai 2011 marquera dans la mémoire des anciens, mais aussi dans celle des plus jeunes. En effet, ce jour-là, les aviateurs anglais qui avaient parachuté des armes et des munitions à Céas (hameau abandonné de Sigoyer situé derrière Céusette) dans la nuit du 11 au 12 mai 1944 rencontraient, 67 ans après, les habitants de Sigoyer. Parmi ces derniers, quelques femmes et hommes avaient participé à l'écoute des messages, au balisage du terrain, à la dissimulation des containers vides et au transport des armes.

Ces aviateurs anglais, maintenant âgés, reconnaissent dans les « Maquisards » sigoyards des soldats, même si ce mot n'a jamais été employé. Et nous assistions à des remerciements croisés, réciproques, profonds, allant jusqu'à la petite larme vite dissimulée.

Les Anglais sont repartis. Et depuis un courrier fourni de la part des Britanniques nous demande à nouveau, et encore de remercier tous les habitants de Sigoyer pour leur accueil chaleureux, pour cette capacité à ne pas oublier et à transmettre aux plus jeunes ce moment charnière dans notre histoire. Ils remercient tout autant la collectivité bien sûr mais aussi les enfants de l'école, la chorale qui chante « God Save the Queen », les musiciens, les traducteurs, l'avion qui vint faire des « cabrioles » et tous les participants à cette cérémonie.

Les Sigoyards ne manquent pas de me rappeler qu'il faut encore une fois remercier ces aviateurs qui sont venus dans un Halifax... et Margaret, installée sur l'aire du C.N.E.S. en haut de Céusette est toujours aussi horrifiée quelques jours après la visite en disant « je crois que mon James revient de loin... Vous vous rendez compte le bord de l'aile droite devait frotter la montagne et l'extrémité de l'aile gauche devait frôler Céusette... et tout cela de nuit... My God... »

Et les Sigoyards de renchérir... Même si on avait la peur au ventre car plusieurs personnes avaient été arrêtées et déportées l'année précédente, on n'a pas hésité à braver les interdits : ravitailler les maquisards, cacher certains d'entre eux, monter à Céas de nuit...

Ce 8 mai 2011 restera dans nos mémoires, avec des significations différentes mais toutes avec un point commun : **n'oublions pas**. Et ce qu'il est impossible de réaliser seul peut se concrétiser quand on s'allie, quand on se regroupe.

Merci donc aux Anglais et aux Sigoyards pour cette leçon de vie... Puisse-t-elle se pérenniser dans le temps...



La cérémonie du 8 mai...

Discours à l'occasion de l'inauguration du mémorial de mai 1944

En 1549, à l'âge de 18 ans, Etienne de la Boétie, un des fondateurs de la philosophie politique moderne, écrivait : 'la liberté est naturelle à l'homme ; c'est pourquoi nous ne sommes pas seulement nés avec elle mais aussi avec la passion de la défendre'.

Près de 400 ans plus tard, comme en écho à ce discours prémonitoire, d'autres jeunes gens, bien loin de la Boétie, ont traduit dans leurs actes ce qu'il écrivait.
Ainsi est née la Résistance.

La Résistance a, évidemment, été le fait de femmes et d'hommes de toutes générations mais ceux que nous voulons particulièrement honorer aujourd'hui étaient alors jeunes, et même très jeunes pour certains d'entre eux.

Nous sommes heureux de pouvoir réunir pour la première fois ici ces jeunes anglais qui parachutèrent des armes et du matériel dans la nuit du 11 au 12 mai 1944 et ces jeunes sigoyards qui les collectèrent et firent ce qu'il fallait pour que tout cela parvienne à la Résistance Haut-Alpine.

Nous remercions vivement nos amis anglais d'avoir fait le voyage jusqu'à nous, deux fois :
-en 1944, au péril de leurs vies,
-aujourd'hui pour quelques moments de convivialité partagée.

Nous remercions de la même façon nos jeunes sigoyards de 1944 qui nous font le plaisir d'être là malgré quelques difficultés de santé passagères.

Les Résistants se sont battus un peu partout entre 1940 et 1945 dans une Europe meurtrie par la barbarie nazie.

Ils l'ont fait au Royaume-Uni en interdisant résolument toute invasion allemande sur les îles britanniques, grâce, en particulier, à la défense aérienne organisée autour de la Royal Air Force.

Ils l'ont fait en France malgré les dangers que comportait tout acte de désobéissance dans un pays occupé. Ils l'ont fait dans les Hautes-Alpes et à Sigoyer parce que l'idée même de servitude avait depuis longtemps disparu de nos contrées.

Ils l'ont tous fait spontanément, parce que la liberté leur était aussi naturelle que l'eau qui court et les paysages qui nous entourent.

Mais Résister n'est jamais sans risque.

Rappelons-nous les sacrifices consentis par les équipages de la Royal Air Force dans la bataille d'Angleterre et les quelques cent membres de l'escadrille 624 abattus lors de leurs missions au-dessus de la France.

Rappelons-nous l'arrestation de Fernand Ligozat le 20 octobre 1943 pour avoir nourri des Maquisards, et son décès en déportation en 1945.

Rappelons-nous l'arrestation de Cristobal Cantos, réfugié espagnol, le 18 novembre 1943, également pour faits de résistance, et sa déportation à Mauthausen dont il reviendra avec un œil en moins.

Rappelons-nous la mort de Joseph Bordiga le 28 novembre 1943 abattu à Saint-Laurent parce qu'il refu-

La cérémonie du 8 mai...

Rappelons-nous les quinze jeunes hommes réfugiés dans une grotte au pied de Céuze, dénommée depuis grotte des Maquisards, qui furent arrêtés dans cette même nuit du 28 au 29 novembre 1943, déportés, et dont un seul revint après la guerre.

Ayons aussi en mémoire nos prisonniers de guerre détenus pendant de longues années dans des stalags où ils durent, eux aussi, apprendre à résister, à tenir jusqu'à leur libération.

Il fallait donc beaucoup de courage pour participer à l'opération de parachutage organisée à Céas dans la nuit du 11 au 12 mai 1944.

Certains acteurs nous ont quittés ou ne peuvent pas être parmi nous aujourd'hui.

Mais nous avons le bonheur et l'honneur de pouvoir exprimer, 67 ans après, notre reconnaissance :



-au Wing commander Stanbury qui organisa la mission du squadron 624 depuis la base de Blida ; il est, hélas, décédé mais il est représenté ici par sa fille Madame Sally-Ann Barrett,



-au sergent Stanley David qui faisait partie de l'équipage qui opéra au-dessus de Céas,



-au sergent James Mckenzie Leith qui était un des aviateurs de ce même équipage,



-à Madame Marie-Jeanne Paul qui eut la responsabilité, à 16 ans, de capter et de diffuser le message de la BBC prévenant de l'opération,

La cérémonie du 8 mai...

-à Monsieur Adrien Nal qui, avec Gaston Borel, mit en place les signaux lumineux nécessaires au guidage de l'avion halifax,



-à Monsieur Albert Jean qui participa à la cache des armes et du matériel largué,

-à Monsieur Raymond Para-Aubert qui, quelques semaines plus tard, transporta, à dos d'homme une partie de ce qui avait été caché,



et tous ceux qui, par leurs gestes, leur complicité active ou simplement par leur silence, permirent la réussite de cette opération.

Les qualités de courage, de générosité, d'abnégation, le goût de la liberté que vous avez affirmés à cette époque sont restés les mêmes pendant toutes les années qui ont suivi. Et c'est aussi, Madame, Messieurs, pour cet exemple permanent que vous nous donnez que nous avons souhaité témoigner, un peu solennellement, de notre reconnaissance et de notre affection.

Pour conclure je citerai de nouveau La Boétie : 'Les gens soumis n'ont ni ardeur ni pugnacité... ils ne sentent pas bouillir dans leur cœur l'ardeur de la liberté qui fait mépriser le péril et donne envie de gagner... chez les hommes libres, au contraire, c'est l'envi à qui mieux mieux, chacun pour tous et chacun pour soi : ils savent qu'ils recueilleront une part égale au mal de la défaite ou au bien de la victoire.'

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Le Foyer d'Animation de Sigoyer remercie tous les participants aux multiples activités de l'année 2010/2011 (Tournois de Football, Soirée Beaujolais, Nouvel An, Loto, Concours de Mounes, Soirée Concert, Feu de la Saint Jean).

Depuis le mois de mars, vous proposons une nouvelle activité «Cinéma à la salle des 2 Ceûze», un vendredi soir par mois.

Pour cela, nous adhérons à l'association CINE VADROUILLE, (cinéma itinérant du Champsaur) et sommes inscrits dans la tournée. Nous vous proposons dans le cadre de cette activité la projection de films récents (Potiches, Le nom des gens, Les femmes du 6^{ième} étage,...) sélectionnés par la commission de Ciné Vadrouille.

Vous avez été nombreux à nos rendez-vous cinématographiques mensuels et nous vous en remercions.

Après quelques émotions, vos projectionnistes amateurs ont urmonté le cap du tâtonnement et de l'expérimentation. Ils seront plus disponibles à l'avenir et prendront le temps de vous faire une petite présentation des films, afin de profiter de ce rendez-vous mensuel pour échanger. Afin de mieux faire passer l'information, ceux qui le souhaitent peuvent nous laisser leur adresse mail et seront informés avant chaque séance.

Les fauteuils en velours rouge ne sont pas encore à l'ordre du jour !!! (Mais un coussin pour améliorer le confort des chaises est conseillé).

Nous préparons une projection de cinéma pour le 17 juillet à 20h30 avec à l'affiche « Pirates des Caraïbes 4 ». Petite pause au mois d'août puis reprise du cinéma en septembre.

Nous vous informons que les concours de boules du vendredi soir pendant les mois estivaux ne sont pas reconduits faute de participants.

Puisque nous n'avons pas fait brûler le village avec le Feu d'artifice du 25 Juin, nous vous invitons à l'Assemblée Générale du Foyer d'Animation de Sigoyer, le 16 septembre 2011 à 21h00.

La participation aux activités et à l'encadrement est essentielle à leurs continuités.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

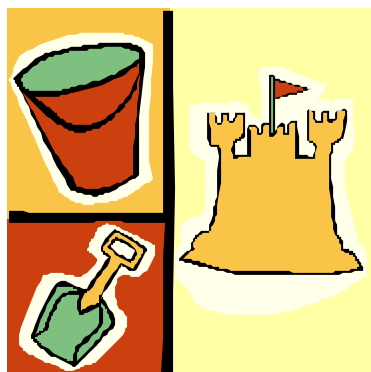


Cette année 2011 a été riche en activités

- **Sortie Bowling: une trentaine d'enfants ont passé l'après-midi au Bowling et ont apprécié un bon goûter entre deux parties.**
- Atelier travaux manuels avec la fabrication de masques pour Halloween.
- Sortie Cinéma : les enfants ont eu le choix entre trois films : Harry Potter, Narnia et Raiponce ; nous avons passé une très bonne après-midi.
- Deux Ateliers Pâte à Sel : les enfants ont fabriqué différents objets dont certains ont été vendus au Marché de Noël.
- Nous avons organisé un Atelier Lettre au Père Noël lors du Marché de Noël et avons aussi invité un Conteur en attendant l'arrivée du Père Noël.
- Atelier Play Mais : les enfants ont apprécié un goûter "crêpes" faites par les mamans suivi d'un atelier Play Mais durant lequel ils ont fabriqué toutes sortes d'objets ; ce fut un grand succès !
- Atelier Théâtre...Tous les mardis soirs pendant 6 semaines, une vingtaine d'enfants ont préparé des sketches pour la soirée Cabaret. Merci à Lucie pour son expertise théâtrale et sa disponibilité !
- Fort Sigoyer : cet évènement prévu à l'occasion de la fête du village a été reporté à une date ultérieure, la kermesse de l'école ayant elle-même été déplacée au 25 juin à cause du mauvais temps.

Et pour clôturer cette année scolaire, nous envisageons, si le temps le permet, une soirée «Auberge Espagnole» entre copains, au Plan d'eau de Veynes, le 1er juillet.

Nous souhaitons à tous des vacances reposantes et ensoleillées. Planète Mômes reprendra ses activités à la rentrée. Nous cherchons toujours des mamans et/ou papas pour se joindre à nous...!



Bonnes Vacances
De la part de
Planète Mômes

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

ASSOCIATION LOI 1901 INFORMATION ECOUTE SOUTIEN

I. E. S.

Geneviève Voyeret - Le Pont des roses - 05130 SIGOYER

Une pensée de Montaigne (écrivain français : 1533-1592):

C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble.

Le semestre 2011 nous a permis de progresser :

En avril :

Nous avons été accueillis avec une grande gentillesse par les propriétaires du domaine où se situe le laboratoire ACANTHIS, but de notre journée découverte.

Accompagné de Gérard DUCERF, ethnobotaniste mondialement connu, nous avons découvert une flore explicitée par son immense savoir.

Une pause repas pris tous ensemble, dans une ambiance particulièrement agréable, nous a permis de faire plus ample connaissance les uns avec les autres.

Puis la visite du laboratoire - Plan de Lardier et Valencia - *Nous avons pu apprécier l'irréprochable travail dans le traitement des plantes médicinales.*

En mai :

Visite du site archéologique de l'oppidum de Saint Blaise (13) et des étangs roses, magie de la nature. Christiane BONNARDEL, organisatrice de cette belle journée, nous a piloté avec grande compétence dans la forêt domaniale de Castillon où plantes et vestiges n'avaient pas de secret pour elle.

Deux autres journées découvertes sont programmées :

Le 3 juillet :

Visite du domaine viticole de Viret (26) où nous découvrirons la cosmoculture... après un petit détour au marché provençal de Nyons.

Le 16 octobre :

Visite de l'ancienne Chartreuse de Verne (83) en n'omettant pas la foire de la châtaigne.

Ces journées fort sympathiques et très enrichissantes, ne nous écartent pas de la motivation de l'association, pour nos nombreux requérants, auxquels nous assurons la plus grande discrétion dans notre accompagnement.

Nous souhaitons de très bonnes vacances à ceux qui en auront, et plein d'énergie pour les autres.

Présidente :

Geneviève Voyeret

Membre du conseil d'administration,

Guy Malnuit

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Club des Aînés

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JANVIER

Elle s'est réunie salle des deux céüze; 58 personnes y ont participé.

Après le mot du président, André Rambaud, le bilan financier et les activités de l'année écoulée ont été présentés.

Nous avons ensuite partagé gâteaux et galettes des rois arrosés de bonne clairette.

70 adhésions ont été enregistrées. Le bureau est inchangé.

LES JAILLES A PELLEAUTIER



Le club des aînés s'est rendu à l'auberge de Pelleautier, le Dimanche 6 Février pour déguster de délicieuses jailles.

Trente trois personnes ont participé à ce copieux repas, dans la joie et la bonne humeur et ont passé un bon moment tous ensemble. Les anciens se sont quittés vers 17 heures promettant de se revoir au mois de mars.

UNE JOURNEE A L'HOTEL GAILLARD A CEÛZE

Les anciens se sont réunis le Dimanche 27 Mars 2011 à l'hôtel Gaillard pour une journée de retrouvailles organisée par Bernard Voyage.

Après un ramassage à Gap, La Fressinouse et Sigoyer, les participants ont eu droit à un apéritif de bienvenue vers 11 h 30, suivi d'un repas de qualité. Une après- midi dansante était organisée pour faire valser tout ce beau monde !

Un tirage au sort a eu lieu en fin d'après-midi, avec en lot « un voyage de 4 jours en Espagne à Santa Susanna pour 2 personnes ».

L'heureux gagnant est notre président André Rambaud et sa femme Marie- Jeanne.

Le retour, vers 18h, s'est fait sous les flocons de neige qui avaient recouvert d'un blanc manteau la station de

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Club des Aînés (suite)

UNE CROISIERE EN SAVOIE

Le Mercredi 25 Mai 2011, Bernard voyage organisait une sortie « la Journée du Capitaine » en Savoie, au nord du Lac du Bourget.

Une trentaine de participants s'y étaient inscrits.

Départ vers Grenoble par le col de la Croix Haute à 6 h, arrêt pour la pause café puis continuation vers Lavours pour visiter la cuivrie du Bugey, avec une démonstration par l'artisan.

Déjeuner-croisière sur le Canal du Rhône avec passage d'une écluse, Canal de Savières, Nord du lac du Bourget avec vue sur l'abbaye de Hautecombe et retour sur Chanaz. Le tout commenté par le Capitaine pendant 3 heures.



En fin d'après-midi, visite d'un moulin à huile de noix et noisettes avec démonstration du moulinier.

Visite du charmant et pittoresque petit village de Chanaz avant de reprendre le chemin du retour.

Arrivée à Sigoyer vers 20 h, tous contents de cette belle journée ensoleillée et chaude !



LA FETE DES MERES

Le club du 3eme âge s'est réuni le Jeudi 26 Mai à 14 h, à la salle des deux Céûze pour jouer aux cartes, scrabble et boules.

Quarante personnes étaient présentes. Lors de ces retrouvailles, un délicieux goûter a été offert aux membres pour fêter les "Mamans" (tartes aux fruits, glaces, nougats et Clairette de Die). Une magnifique rose rouge leur a été offerte.

Les mamans sont reparties très contentes et émues de ce petit geste chaleureux.

Une BONNE FETE des MERES leur a été souhaitée par tous les membres du bureau.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de SIGOYER remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce 8 mai 2011.

Des remerciements chaleureux vont vers les anciens du village qui nous ont fourni des **photographies et des informations**, vers nos traducteurs qui n'ont pas hésité à donner de leur temps, vers les personnes qui nous ont aidé en informatique, vers la Chorale de Sigoyer qui a mis à son répertoire « God Save the Queen », vers les enfants des écoles qui ont chanté et enfin vers tous ceux qui sont venus ce 8 mai 2011.

L'A.S.P.S. a réalisé une brochure qui contient un D.V.D. sur le parachutage à Céas. Cette brochure est naturellement titrée « La chaise a un barreau cassé ». Elle peut être encore acquise auprès de l'association.

L'A.S.P.S. continue de mettre au point une brochure rassemblant tous les renseignements sur les vieux fours à pain de Sigoyer. Ce travail avance bien, l'enquête de terrain est terminée. Reste maintenant la mise en page...

Par ailleurs, le site de Vière et son histoire continue à nous tenir en haleine, de même que le récolement de tous les noms des lieux-dits, des champs, des serres, des pierres, des torrents et des rases.

Nous organisons une sortie à Céas le 17 juillet 2011. cette promenade nous mettra en con-

des Guérins, retour vers 12h00 au lieu-dit Ravourier. Informations complémentaires au 04.92.57.84.47.

Vous pouvez nous contacter en appelant : Jean Maëro, Jean-Paul Favier, Guy Médoc ou Michel Robert.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Notre chorale "Manque pas d'air"

Il est temps de ranger les livres, les cahiers, à l'école, de fermer les guichets et les bureaux des gratte-papiers, mettre un peu en veilleuse les galopades, les bus à prendre, d'arrêter de fixer les pendules, pour de longues semaines..... il va faire chaud, il va faire beau, il va faire « du temps heureux »...

Il est temps de faire dormir un peu nos voix, nos vocalises. Même si le plaisir de chanter est intact,

L'été, l'hiver, vacances ou pas, il faut boucler l'année.

Surtout cette année. On l'a vécue en fébrilité, en doute, en passant 100 fois sur les mêmes notes, en perdant pied, en retrouvant notre oxygène grâce à la ténacité, à la qualité de notre chef Stef.

Et puis cette éclosion de la « Misa Criolla », **la première, en l'église de Sigoyer, un soir frileux de février.....église trop petite, pour contenir notre enthousiasme, notre peur aussi. Ce fut un tout, les solistes..... les musiciens.... nous.... Quel plaisir... Renouvelé 2 fois encore - Veynes et Embrun.**

Il y aura, peut-être, d'autres fois encore, mais la première est irremplaçable.

Notre programme de l'année, tout axé sur la « Misa » a été un peu réduit. Peu de représentations.

Juste une en janvier, aux vœux du Maire.

Pour cette année, ce sera la diversité, le jazz, des promenades musicales dans d'autres pays. Plus de manifestations peut-être.

Nous savons qu'avec l'accueil, et l'amitié des Sigoyards nous aurons un plaisir encore plus grand à offrir nos voix.

Que l'été soit très très beau pour tout le monde.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Les Quatre Sans Cou

Cette année encore, le festival « Printemps en Cultures » a fait par sa programmation riche et variée le bonheur de tous les amateurs de spectacle vivant.

Le cirque Puce de l'école de Sigoyer nous a offert un spectacle pétillant qui a fait l'enchantement de son public et nous remercions les enfants, les institutrices et Noma le professeur de cirque. S'en sont suivies pièces de théâtre, soirée cabaret-cirque, soirée cabaret-magique, **des spectacles de rue, journée troc plantes et détente, triple concerts le samedi...** Une semaine bien animée pour notre petit village.

L'équipe des « Quatre Sans Cou » travaille toute l'année bénévolement à l'organisation de cette semaine de festival dans le but de partager avec les Haut Alps des spectacles sélectionnés. Les artistes sont tous des professionnels et chaque année le festival réserve une place aux artistes locaux.

A l'issue de quatre années de festival, nous sommes très heureux de constater la présence d'un public fidèle qui soutient notre action. Malheureusement cette année, la météo a fait défaut et a grevé la fréquentation sur la journée du samedi.

Nous remercions la commune de Sigoyer, et bien sûr les bénévoles chaque année plus efficaces et volontaires sans lesquels le festival ne serait pas.

A bientôt nous l'espérons pour de nouvelles aventures festivalières à partager avec tous ceux que le spectacle enchante.

En attendant :

rendez-vous le 18 septembre pour notre vide-grenier annuel (inscriptions auprès de Brigitte : 06 19 02 29 01)

reprise de l'activité Yoga en septembre (inscriptions auprès de Mireille : 04 92 43 05 24)

Bon été à tous !

VIE ECONOMIQUE ...

Rappel : cette rubrique, introduite dans le bulletin depuis décembre 2010, a pour objectif de permettre aux entreprises installées à Sigoyer de se faire connaître auprès des lecteurs.

Chaque demandeur dispose d'une demi-page (format A5) pour sa présentation.

La présentation est libre sous réserve que le format soit respecté et en tenant compte du fait que les couleurs ne seront pas reproduites (impression en niveaux de gris).



« AROMASSAGES BIEN ETRE » vient de s'installer à Sigoyer !

Sophie se déplace à domicile chez les particuliers, les hôtels, les campings, les gîtes et chambres d'hôtes, sur les événements festifs et sportifs, pour pratiquer le massage de bien-être aux huiles essentielles.

Déplacements dans un rayon de 30 km autour de Sigoyer.

6 formules de massages adaptées aux besoins de chacun à prix zen,

de 10 euros pour 15 mn à 38 euros le massage d'1h15, pratiqués sur table ou chaise de massages.

Possibilité d'organiser des matinées « Aromassages bien-être » ou après-midi groupes/famille.

Pour plus d'informations :

<http://www.sigoyermassages.com>

Sur Rdv : 06/75/78/62/88 ou 04/92/31/33/86

Sophie Durante - Les jardins de Prechard - 05130 Sigoyer

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Trop occupés par leurs nombreuses activités de cette fin d'année scolaire nos petits écoliers n'ont pas eu la possibilité de composer leurs articles habituels.

Nous serons très heureux de les retrouver dans le prochain bulletin municipal.

Etat - Civil 2011 (1er Semestre)

Naissances



- HAUSER Aaron, le 26 janvier 2011, les Murets
- BONNEFOIS—MASSIMELLI Mialy, le 18 février 2011, Les Guérins
- LEQUEUX Jeanne, le 22 février 2011, les Courtès
- VIGREUX Mathurin, le 14 avril 2011, le Village.

Décès

- RAMBAUD Marcel, le 14 janvier 2011, Saint Laurent
- DONSIMONI Toussaint, le 29 janvier 2011, le Village
- CHAIX Yvette, le 31 janvier 2011, Saint Laurent
- ODDOU Solange née DAVIN, le 14 mai 2011, le Villard
- MICHEL Rolande le 31 mai 2011, GAP

Souvenir : Madame Bachmann-Sauzedde Jacqueline vous fait part du décès de sa tante Magali Calixte survenu le 30.12.2010 à Aix-en-Provence. Elle était le dernier enfant survivant de François-Napoléon Nicollet. De nombreux Sigoyards se souviennent sans doute d'elle.



Suivants actes et avis reçus en mairie entre le 15 décembre 2010 et le 10 juin 2011

PAGE PRATIQUE...

Mairie :

Secrétariat : 04 92 57 83 31
Télécopie : 04 92 57 96 09
Messagerie électronique : mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com

Ouverture au public :

lundi, vendredi 13h30-18h30
mercredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Municipalité :

Maire : Maurice RICARD 04 92 57 92 14
Adjoint : Michel MEUNIER 04 92 57 93 51
Jacques MICHALINOFF 04 92 57 86 56
André GARCIN 04 92 57 83 13

Bâtiments communaux :

- Salle des deux Céüze : Jean-Marc CORNIL, responsable, 04 92 57 87 47
- École : 04 92 57 91 12
- Bibliothèque : ouverture le vendredi 17h00-19h00

La Poste :

04 92 57 83 00

Ouverture au public :

tous les matins 9h-12h
sauf le mercredi (bureau fermé)

Communauté de Communes TALLARD-BARCILLONNETTE (CCTB)

Président : Rémi COSTORIER

Bureaux : 04 92 54 16 66

- Déchetterie : 04 92 54 27 29

Horaires d'ouverture : lundi mercredi samedi 8-12h et 14-18h
Mardi jeudi vendredi 14-18h

- Office de Tourisme : 04 92 54 04 29

www.tourisme-tallard-barci.com

Département :

Conseiller général : Jean-Michel ARNAUD (mairie de Tallard) 04 92 54 10 14
jmarnaud.cg@wanadoo.fr

Hôtel du Département BP 159 Place Saint Arnoux 05008 GAP CEDEX

Assistante Sociale : 04 92 53 20 40

Maison des solidarités 3 rue E. Cézanne 05000 GAP





Bonnes Vacances